



Délibération portant contribution de la conférence régionale de santé et de l'autonomie au grand débat national

Contexte et objectifs du projet de décision

Lors de l'assemblée plénière de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) du 7 février a été acté que la conférence, en tant qu'instance régionale de démocratie en santé, formaliserait une contribution dans le cadre du Grand débat national (GDN) en lien avec les thèmes de santé ou de solidarités.

La santé et les solidarités sont des sujets transversaux susceptibles d'être abordés dans chacun des quatre thèmes définis dans le cadre du GDN :

- la transition écologique : l'environnement - au même titre que les facteurs génétiques, les comportements individuels et collectifs, l'offre de soins - est en effet un déterminant majeur de la santé ;
- la fiscalité et les dépenses publiques : les défis auxquels sont confrontés le système de santé - liés entre autres au vieillissement de la population et à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques - amènent à interroger les modèles de financement actuels afin de garantir à long terme l'adaptation et la soutenabilité du système français, notamment afin d'assurer la cohérence entre le niveau de financement et la priorité attribuée à la promotion de la santé et à la prévention ;
- la démocratie et la citoyenneté : la santé publique, au même titre que les autres politiques publiques, doit pouvoir être définie, mise en œuvre et évaluée en associant l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre des parcours de vie et de santé, et particulièrement les usagers ;
- l'organisation de l'Etat et des services publics : la stratégie de transformation du système de santé implique une transformation profonde des organisations existantes en tenant compte des besoins, attentes et aspiration exprimés tant par les professionnels de santé que les usagers.

Les propositions formulées par la CRSA :

- sont structurées de manière à répondre à certaines questions posées dans les questionnaires en ligne accessibles sur la plateforme granddebat.fr
- se font l'écho des réalités et propositions qui s'expriment dans un contexte régional mais n'y font pas explicitement référence, le GDN ayant pour objet de faire remonter des idées applicables au niveau national
- se sont nourries :
 - des échanges lors de l'assemblée plénière et du bureau des 7 et 27 février 2019 ;
 - de contributions adressées par courrier électronique ;
 - de l'avis sur le Projet régional de santé (PRS) voté par la conférence le 14 juin 2018.

Propositions de la CRSA

Pour rendre la démocratie plus participative dans le domaine de la santé et des solidarités

- reconnaître la plus-value de la démocratie participative en santé en sollicitant plus fréquemment et le plus en amont possible de la construction des politiques publiques les instances de démocratie en santé
- renouveler rapidement l'installation de la Conférence nationale de santé (CNS) dont la mandature a pris fin début 2019
- étendre le recueil obligatoire de l'avis de la CRSA sur le Plan régional santé environnement (PRSE) et sur le Plan santé travail (PST)
- systématiser et formaliser le suivi des avis émis par les instances de démocratie en santé
- donner aux instances de démocratie en santé les moyens de se faire connaître et de valoriser leurs travaux auprès de l'ensemble des acteurs du système de santé, et notamment des usagers
- renforcer le soutien apporté à la démocratie en santé à un échelon territorial de proximité afin de créer des dynamiques locales et durables en faveur de la santé dans les territoires, permettant ainsi de faire œuvrer ensemble tous les acteurs - usagers inclus – afin de définir les actions concrètes à engager prioritairement
- à l'instar de ce qui a été fait en Normandie, améliorer en région l'articulation entre les différentes instances susceptibles de contribuer à l'expression de la démocratie en santé :
 - o installation d'un comité stratégique du PRS composé notamment des présidents et vice-présidents de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des présidents des sept Conseils territoriaux de santé (CTS)
 - o initiation d'actions co-pilotées par les CTS et les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Pour renforcer l'engagement citoyen dans la société, en associant plus directement les usagers du système de santé, tant individuellement que collectivement

- améliorer la connaissance et renforcer l'effectivité des droits des usagers sur l'ensemble des parcours de vie et de santé
- faire connaître le statut et le rôle des représentants des usagers
- reconnaître les usagers et les associations d'usagers comme des acteurs et partenaires légitimes, détenteurs d'un savoir expérientiel unique dont la prise en compte améliore la qualité des prestations délivrées et permet leur meilleure adéquation aux besoins des personnes
- soutenir et accompagner les associations d'usagers ou de représentants d'usagers, notamment en concourant au financement de leur fonctionnement de sorte à faciliter et encourager la mobilisation de bénévoles pour la mise en œuvre d'actions de santé publique
- veiller à développer le plus précocement possible les compétences psycho-sociales des citoyens afin de favoriser leur pouvoir d'agir, notamment sur leur santé et celle de leurs proches, mais aussi, en lien avec les acteurs compétents, sur l'environnement au sein duquel ils évoluent

- renforcer la reconnaissance et l'accompagnement des rôles et besoins des proches aidants, notamment familiaux : la préservation de leur propre santé est un enjeu de santé publique majeur
- disposer de moyens dédiés afin de soutenir le développement de dispositifs favorisant la médiation en santé et « l'aller vers » pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- saisir les opportunités offertes par le virage numérique en veillant néanmoins particulièrement à :
 - o garantir que les outils numériques développés en matière de santé soient mis au service du parcours de santé de l'utilisateur
 - o accompagner l'appropriation des outils numériques par l'ensemble des usagers à travers la définition, a minima à l'échelle régionale, d'un plan dédié à la prévention et à la lutte contre la fracture numérique
 - o limiter et réduire le risque de renoncement aux droits et aux soins en permettant aux usagers de continuer d'accéder aux services sans nécessairement devoir recourir à des démarches dématérialisées

Pour garantir que l'Etat, les collectivités et l'ensemble des acteurs intervenant dans les parcours de santé et de vie répondent mieux aux défis des territoires et aux besoins des usagers

- tendre vers un portage encore plus collectif des politiques de santé publique : beaucoup d'acteurs œuvrant dans le champ de la santé, la complémentarité et l'articulation des politiques publiques mises en œuvre doivent être recherchée en permanence, tout comme la poursuite de la convergence des dispositifs d'appui à la coordination afin de mieux intégrer l'offre de services
- reconnaître le rôle majeur des collectivités territoriales (région, départements, communes et intercommunalités) sur l'ensemble des déterminants de santé (aménagement du territoire et urbanisme, logement, éducation, emploi, formation, petite enfance, jeunesse, insertion, recherche...) et les sensibiliser en conséquence sur les responsabilités et leviers dont elles disposent, en complémentarité avec l'action des services de l'Etat, afin d'améliorer la santé et le bien-être de leur population, à l'instar des contrats locaux de santé
- identifier et garantir pluriannuellement des financements suffisants, cohérents, découplés et souples qui encouragent la prise en compte de la prévention dans l'ensemble des parcours de vie et de santé
- tendre à ce que les dispositions des projets de loi relatifs à la santé - dont à titre d'illustration celui relatif à la transformation du système de santé - incluent plus largement et plus systématiquement d'autres acteurs que ceux relevant du seul champ sanitaire, et intègrent les spécificités des publics les plus fragiles et les plus isolés
- accompagner les nécessaires évolutions et transformations de l'offre et des pratiques professionnelles par un accompagnement financier d'autant plus significatif dès lors que les indicateurs de santé régionaux sont particulièrement défavorables, y compris en opérant un rééquilibrage inter-régional
- régionaliser les modalités de régulation du numerus clausus notamment en permettant d'innover sur la nature des terrains de stage et de formation des futurs professionnels, tout en laissant aux acteurs régionaux la possibilité, une fois le cadre national posé, de négocier avec les jeunes médecins pour qu'ils acceptent de s'installer dans les territoires pas ou mal desservis

Date et lieu de la consultation

Par voie dématérialisée entre le 13 et le 15 mars 2019

Avis

La CRSA donne un avis favorable aux propositions faites afin de contribuer au grand débat national sur les thèmes de santé ou de solidarités.

Vote de la délibération

Votants : 50
Favorable : 39
Défavorable : 4
Abstention : 7

La présidente de la CRSA,



Madame Marie-Claire QUESNEL